



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 16/12/2008

DATE DE LA CONVOCATION : 08/12/2008
DATE D'AFFICHAGE : 08/12/2008

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	19

L'an deux mille huit, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, GRANGE André, Mmes BECARD Éliane, CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, DUFOUR Françoise, LYONNET Joëlle, MICHEL Sandrine, PALMIER Sandrine, PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

ABSENTS : Mme FONTVIELLE Françoise avec pouvoir donné à M REGNY Jean Marc, M. LYON Christophe avec pouvoir donné à Mme DUFOUR Françoise, M DACHEUX Eric avec pouvoir donné à Mme LYONNET Joëlle et M THOMAS André avec pouvoir donné à Mme PALMIER Sandrine, M PARDON Daniel avec pouvoir à M. GRANGE André.

M DUPIN Gilles est élu secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 20h40.

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Mme Lyonnet fait part des remarques suivantes : délibération au sujet de la réfection du bureau de l'étage pour : 18, abstentions : 5, au lieu de : 19 et 4. Idem pour le recensement : 5 abstentions, 17 pour et 1 contre.

Information sur le comité des fêtes, la remarque notée : « il est urgent de trouver une nouvelle équipe » n'a pas été citée. Par contre, Mme Lyonnet regrette que cette question n'ait pas été abordée comme elle aurait dû l'être et ceci en raison de l'heure tardive ou ce sujet a été abordé. M. Le Maire propose de traiter cette question lors des questions diverses de ce jour.

Mme Lyonnet ajoute que les questions écrites posées par le groupe « ensemble pour une meilleure qualité de Vie à Balbigny » transmises lors du CM n'apparaissent pas au compte rendu.

M Dupin signale qu'une erreur a été commise dans la reprise des surfaces au sol concernant l'immeuble Grivot, après vérification M. le DGS confirme que la parcelle Grivot est de 175m² et non de 900m².

M. Le Maire demande à M. le D.G.S. de faire corriger ses remarques.

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance précédente 18 voix pour + 5 pouvoirs.

Ordre du jour :

1-Adhésion au groupement d'achat d'électricité

M Bacconin explique que depuis juillet 2004, le SIEL a passé un marché avec Gaz électricité de Grenoble, dans le cadre de l'ouverture des marchés à la concurrence et que l'économie réalisée est de l'ordre de 5%. En effet, l'augmentation pour 2008 a été 4% alors que le marché régulé a bougé de 9%. Ce renouvellement d'adhésion se fera fin 2009 par l'intermédiaire du SIEL, qui aura en charge d'acheter au compte des communes.

H. Pays « quelles sont les autres possibilités » ? S. Bacconin « que la commune se débrouille seule et lance un AO ».

P. Joninon « combien de communes sont adhérentes ? » S Bacconin : “218 sur 324”.

P.L Frecon : « quelle est la durée de ce contrat ? » S Bacconin : « en principe 4 ans et les prix devraient être bloqués ».

M. le Maire : « il faut préciser que l'énergie achetée provient des barrages donc une énergie renouvelable ».

Vote pour :18 + 5 pouvoirs

2- Autorisation d'estimer au TA

M. le Maire explique que dans le cadre du litige opposant la commune avec M. El Quartiti (au sujet du bassin de rétention des eaux pluviales), ce dernier a déposé un recours au TA. Afin que M le Maire puisse défendre la commune au sujet de la requête demandée, 15000€ de dommages et intérêts et 2000€ de frais de procédures, il demande l'accord du conseil municipal., cette autorisation est demandée uniquement pour ce dossier. Il est à noter que les travaux décidés par la délibération du 26 mai 2008 ont été réalisés.

Vote pour :18 + 5 pouvoirs.

3 -DGE 2009

M. le Maire demande à M. le DGS de présenter ce dossier.

M le DGS explique que la DGE est une subvention d'état attribuée pour des travaux améliorant le cadre de vie. La commune a déjà déposé un dossier en 2007 et en 2008 et qu'en 2008 les services de la sous-préfecture ont demandé à la commune de « saucissonner » le projet en plusieurs tranches. Par contre, si l'état subventionne la 1^{ère} tranche il s'engage aussi à continuer dans son accompagnement global des travaux.

La 1^{ère} tranche 2009 concernerait le parking rue de l'industrie, achat démolition du bâtiment SNCF, mise en forme et aménagement du parking, tout en y associant les travaux d'assainissement d'une partie de la rue du Four à Chaux.

Le montant de l'estimatif est de 352 000€ dont 150 000€ rue du Four à Chaux. Le montant de la DGE espérée serait de l'ordre de 88 050€

Il y aurait un total de 4 tranches(voir le document en annexe).

G. Dupin : « peut-on espérer des aides de la région par le Pays Roannais ? »

M. le Maire : « il faudrait que l'on arrive à 50% de subventions ».

Vote : pour 18 + 5 pouvoirs.

4-Terrain Rue de l'industrie

M le Maire explique après avoir négocié avec RFF, et avoir trouvé un accord sur l'ensemble « terrain bâtiment » (confirmé par mail en date du 15/12/08) pour l'achat au prix de 7€ le m2, la commune prenant à sa charge la démolition du dépôt.

E. Galichet : « la 1^{ère} proposition RFF devait nous donner le terrain attenant à la passerelle ? »

M le Maire : « leur position a évolué et maintenant ils désirent nous vendre cette parcelle (environ 500m2) ».

Après en avoir débattu, l'ensemble des conseillers se positionnent pour une opération globale du projet.

Le problème des compostages des billets de train a été soulevé lors des échanges, et M le Maire demande à A. Grange d'évoquer ce sujet lors du prochain comité de ligne.

Vote pour :18 + 5 pouvoirs

5- Décision modificative au budget

Budget principal

Les modifications concernent essentiellement des erreurs d'écriture de sommes affectées au compte 1021 (investissement) au lieu du compte 7411(fonctionnement). De plus, suite à un arrêt maladie, il convient d'augmenter le chapitre des salaires de 10 000€, somme remboursée par l'assurance.

CCAS

Là aussi, la modification concerne principalement des changements d'affectation. Le remboursement des titres à hauteur de 9909€ décidé en 2005 pour subventionner la commune dans le cadre d'achat de matériel pour la crèche (inscrite au compte 2041) génère des amortissements. Ce qui n'est pas voulu par le CCAS. Pour régulariser, l'écriture est déduite du compte 2041 pour l'imputer au compte 2138. Cela se traduit par une augmentation d'autant du compte 2138 passant de 16974,42 € à 26883,42 €.

En fonctionnement, le compte 632 (alimentation) dépassé, est augmenté de 1200€ provenant d'une recette du compte 7788 (dons maire et adjoints) de la même somme.

Vote : pour : 18 + 5 pouvoirs.

6- Questions diverses

OGM

M le Maire nous fait part d'un courrier émanant de M. E.Galichet concernant les OGM. Ce dernier demande si l'ensemble des présents a bien reçu et regardé la plaquette qu'il a fait passer. M E . Galichet présente les différentes possibilités pour que la commune prenne une position par rapport à la culture des OGM. M. le Maire donne lecture d'un courrier électronique de M. le Sous-Préfet concernant le cadre légal des motions à propos des OGM. Mme J. Lyonnet apporte des précisions sur la culture des OGM en plein champs, encore mal maîtrisées et sur les risques de contaminations remettant en cause la biodiversité et la santé humaine. Prendre position au nom du principe de précaution n'est pas une opposition à la recherche en milieu confiné. Il faut également noter que les scientifiques n'ont pas toujours les mêmes préconisations. Un long débat s'installe, M Bacconin propose de poursuivre ce débat en réunion de travail. L'assemblée décide de se réunir le mercredi 18 février à 20H30 pour discuter de ce sujet et préparer une délibération à présenter lors d'un prochain CM.

Educateur

Mme B. Bosco : « demande ou en est-on dans la recherche de l'éducateur ? »

M A. Grange répond : « on avance doucement mais sûrement »! Il nous dit être en contact avec la société profession Sport et son responsable M A. Roche, ceci afin de trouver un jeune qui puisse intervenir sur l'ensemble des associations demandeuses pour une durée de 4 à 5H/ hebdomadaire.

G. Dupin pose la question suivante : « les associations concernées ont-elles été contactées ? » « Un cahier des charges a-t-il été fait ? » M A.Grange dit être en contact régulier avec les associations et qu'il avait d'ailleurs cru trouver une solution avec FINERBAL (mise à disposition de Laurent Vial par la commune le mercredi après midi), mais cela n'est pas possible ; une association ne peut être favorisée au détriment des autres. G. Dupin demande si le coût de cette solution a été chiffré. Le DGS parle de 170€/mois. G Dupin propose de répertorier les associations qui ont un besoin, de les réunir, de leur proposer le financement d'un éducateur au prorata de la somme affectée pour FINERBAL. Cela éviterait de recruter un éducateur (via une société) qui risquerait de laisser tomber la commune du jour au lendemain, dès lors où cet éducateur trouverait un emploi plus stable. E Galichet souhaite que le projet englobe l'aspect éducatif des jeunes Balbignois n'étant rattachés à aucune structure associative.

M A.Artaud demande : « si la piste des contrats aidés avait été explorée ? » Il nous fait part de l'exemple du collège de Feurs , il a consulté et trouvé 6 propositions de surveillants en quelques jours. Des possibilités existent donc.

Pour clore le sujet, une commission est programmée le 16 janvier 2009 à 19H00. Elle sera suivie par une rencontre avec les associations. Mme E. Becard se charge de faire passer la liste aux membres de la commission afin de n'oublier personne.

Visite bâtiments communaux

M P. Joninon propose d'organiser une visite complète de notre patrimoine communal ; Mme E Becard souhaite que cette visite se termine par un pot afin de resserrer les liens au sein du conseil. La date du 31 janvier 2009 à 9H30 est retenue.

Vœux

M le Maire annonce que la cérémonie des vœux aura lieu le 9 janvier 2009 à 19H salle Concillon

Dates de réunions

E Becard confirme : la réunion de la commission scolaire le 22 janvier 2009 à 20H30.

La rencontre en réunion de travail avec Hélios et le SIEL concernant les panneaux photovoltaïques le 10 février 2009

La 2^{ème} commission urbanisation le 6 janvier 2009 à 20h30.

La tenue d'une commission finances le 2 février 2009 à 19H30.

Le 7 février 2009 aura lieu une 2^{ème} commission sentiers des bords de Loire à 9H30

DDE

M le Maire informe le CM que la DDE ne sera plus à la disposition des communes à compter du 1^{er} janvier 2009.

M P. Joninon nous fait part des avancées dans le projet d'aménagement de la rue du 8 mai. Il nous signale que J.J Mathelin (DDE) devrait nous rendre son avant projet dans les jours à venir. Il incorpore piste cyclable et aménagement paysagé étudiés en collaboration avec J. Verne, notre responsable des espaces verts.

Mme J. Lyonnet nous propose de rencontrer l'association « vélos routes et voies vertes » qui pourrait établir un diagnostic sur nos futurs aménagements. Cette proposition semble séduire l'ensemble du CM, une rencontre sera programmée.

Salle Concillon

Mme E. Becard fait part d'une demande de la chorale concernant la pose d'un rideau afin d'isoler la partie bar de la salle Concillon, pas d'opposition à cette requête.

Stade de Valencioux

M Balzan président ASB, souhaite qu'un arrêté soit pris par M le Maire, afin de limiter l'utilisation du stade aux rencontres et entraînements du club. Mme J. Lyonnet dit avoir déjà eu des remarques à ce sujet émanant de jeunes Balbignois qui se verraient interdire une installation communale. Mme E. Bécard et M A. Grange confirment que cette interdiction ne concernerait pas les jeunes locaux mais ceux qui viennent de la commune voisine de Feurs (Boissonnette).

SMRBV

M G . Dupin signale que les travaux de nettoyage du plan d'eau de Villerest sont commencés, que l'entreprise retenue était O'CAN et ce pour un montant de 99.132 □ TTC, que le barrage est à sa cote maximale , et que les brigades vertes remontent les rives afin d'assurer une continuité dans le nettoyage. Elles devraient intervenir dans le secteur Balbigny, Nervieux.... courant janvier 2009.

CM

M H. Pays souhaite qu'un planning de CM soit établi et propose une réunion tous les 1^{er} lundi de chaque mois, ceci afin d'organiser son agenda professionnel avec le communal. M le Maire répond qu'un CM tous les mois ferait peut-être beaucoup. M M. Gino rajoute qu'il ne peut pas se libérer tous les lundis. La date du 3 février 2009 est avancée pour le prochain CM (si M C. Lyon est disponible). En ce qui concerne les autres dates, rien n'est définitif.....il serait judicieux de faire un sondage auprès de tous les conseillers dans le but de définir un jour précis.

Plan communal de sauvegarde des risques

Un document est remis à tous les conseillers, afin que ceux-ci puissent l'amender, il sera validé lors du prochain CM.

Consultation pour la maintenance des feux tricolores

Le 15/12/08 la commission technique s'est réunie pour ouvrir et vérifier les propositions de prix concernant : la maintenance et l'entretien des feux tricolores des 2 carrefours. Les entreprises ayant répondu étaient au nombre de 6 et avaient toutes les compétences requises pour ces travaux. La société ayant fait la meilleure proposition est ETDE (prestataire déjà en place) pour un montant de 2 860 □ HT par an, la revalorisation étant indexée sur le BT01.

Vote 18 pour + 5 pouvoirs.

Immeubles Bivon et Grivot

M le Maire accompagné de ses adjoints a rencontré la famille Bivon le samedi 6 décembre afin d'évoquer le cas de leur propriété (ancienne boulangerie de la gare) frappée de plusieurs arrêtés de péril. L'entrevue s'est bien déroulée, en effet ils seraient vendeurs à condition qu'un ajustement financier soit fait après une visite de l'intérieur par le service de Domaines.

Il en est de même pour la propriété Grivot attenante au site pré-cité.

Pour mémoire, l'inspecteur du service « France-Domaines » a évalué le tènement BIVON à 35000 □ et le tènement GRIVOT à 25000 □.

Affaire à suivre compte-tenu de son importance quant à l'emplacement qui pourrait être aménagé par un organisme genre « Loire Habitat », conformément aux prescriptions du PLU.

Comité de ligne SNCF

M A. Grange accompagné de M E.Galichet ont assisté au dernier comité de ligne, présidé par M Suzan conseiller Régional. Il en est ressorti que la fréquentation de la ligne Balbigny-Roanne a légèrement diminué(– 3%) et celle de Balbigny- St Etienne (– 4%). Il est à noter que l'ensemble des 2 lignes représente une moyenne de 2486 voyageurs/jour.

Par contre, le trafic en sept 2008 et de +18% et de +20% en octobre ce qui présage une augmentation des usagers pour le futur.

Quant à l'électrification de la ligne « rien n'est prévu, mais tout reste possible dicit la SNCF ».

Comité des fêtes

Mme F. Dufour demande ou en est la reprise du comité des fêtes ? M le Maire rencontre les membres du comité ce vendredi afin de faire le point et voir s'il n'y a pas une possibilité pour transmettre le témoin de la meilleure des façons : la fête est dans 8 mois..... ! Il reconnaît que les dirigeants actuels seront difficilement remplaçables.

Situation économique de la commune

M G. Dupin souhaiterait avoir des informations sur la situation des entreprises locales ? M le Maire signale avoir rencontré les dirigeants de SAMRO (M Massabiaux) qui lui aurait confié avoir renvoyé tous les intérimaires et envisagé un chômage partiel. Par contre, il y aurait des possibilités de nouvelles commandes à condition que les banques suivent ses clients potentiels.

M G. Dupin et Mme S. Michel répondent que le chômage partiel débute le 19 janvier 2009 pour une durée de 3 mois dans un premier temps, et qu'il aura pour conséquence 3 jours de travail hebdomadaire.

M le Maire évoque la situation des meubles Marjollet qui n'est pas non plus reluisante, d'autant que l'affaire concernant la mise aux normes des installations n'est pas close. En ce qui concerne DUARIG, les investissements sur la zone de bois vert se poursuivent.

Fin de séance 23 H .15

Tous les membres présents ont signé.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DEPARTEMENTAL D'ACHAT D'ELECTRICITE.

Le conseil municipal,

Vu la Directive Européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,
Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,
Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,
Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,
Vu la délibération du Bureau Syndical du SIEL en date du 1^{er} décembre 2008 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIEL,
Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité.
- 2) autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat
- 3) autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- 4) décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

AUTORISATION D'ESTER AU TA

M. le Maire explique que M. El Quartiti a déposé un recours au TA dans le cadre d'un litige l'opposant à la commune (au sujet du bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement « la Clé des Champs »). Afin que M le Maire puisse défendre la commune au sujet de la requête demandée, 15000€ de dommages et intérêts et 2000€ de frais de procédures, il demande l'accord du conseil municipal (autorisation accordée uniquement pour ce dossier - Il est à noter que les travaux décidés par la délibération du 26 mai 2008 ont été réalisés).

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à ester en justice auprès de Tribunal administratif et à solliciter les services d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE 2008

M. le Maire donne lecture d'un tableau récapitulatif des décisions modificatives à porter au budget 2008 de la commune et du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications qui lui sont présentées et charge M. le Maire de donner à cette décision la suite qu'elle comporte.

BUDGET ANNEXE POUR LOTISSEMENT ARTISANAL DE CHANLAT

Concernant la création d'un lotissement artisanal dans la zone de Chanlat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir en 2009 un budget annexe avec affiliation à la TVA, pour les travaux et les opérations foncières qui seront réalisées. M. le Maire et M. le Receveur – Trésorier de Balbigny, sont chargés de donner à cette délibération la suite qu'elle comporte.

AMENAGEMENT DES RUES DE CONCILLON, DU FOUR A CHAUX ET DES ABORDS DE LA RUE DE L'INDUSTRIE. APPROBATION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E 2009.

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation du quartier situé entre la rue de l'industrie, la rue du Four à Chaux et la rue de Concillon. Ce projet consiste à :

- aménager des parcs de stationnement pour les usagers de la gare SNCF, ainsi qu'une mini-gare routière permettant aux bus et aux cars de prendre ou de déposer leurs passagers dans de bonnes conditions de sécurité.
- Réhabiliter les réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'eaux pluviales, de gaz, d'électricité de télécommunication et d'éclairage de la rue du four à chaux jusqu'au pont sur le Collet et de la rue de Concillon depuis la rue du Nord et le Chemin de Félines.
- Aménager les trottoirs et les espaces paysagers de tout le quartier.

L'ensemble de tous ces travaux est estimé à près de 2 100 000 € hors taxe (1 658 350 € pour la partie voirie et réseaux secs et 440 300 € pour la partie eau et assainissement).

Le financement des voiries et réseaux secs serait assuré au moyen d'une subvention DGE et par imputation des fonds affectés à l'investissement de la commune, le financement des réseaux eau et assainissement serait assuré par une aide du conseil général, une aide de l'agence de bassin et un prélèvement sur la réserve d'autofinancement du budget M49.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve ce projet, conforme au PADD et aux orientations d'urbanisme de la commune, et sollicite auprès de M. le Préfet, sous couvert de Monsieur le Sous-préfet, l'attribution d'une subvention au titre de la D.G.E. Le chantier étant très important, afin de ne pas grever le budget de la commune, le conseil municipal propose de réaliser le chantier en plusieurs tranches sur plusieurs exercices entre 2009 et 2013, tel que défini dans le document annexe. Ainsi, pour 2009, la première tranche de travaux est estimée à 352 200 €. M. le Maire est invité à présenter ce dossier aux services de l'Etat.

ACHAT DE TERRAIN AUPRES DE R.F.F.

M. le Maire expose que pour réaliser les aménagements des abords de la rue de l'industrie, il convient d'acquérir auprès de Réseau Ferré de France, les emprises de terrain à proximité de la Gare.

M. le Maire qui a contacté les services de RFF et ceux de la SNCF a pu obtenir une proposition de vente des terrains situés entre la voie de chemin de fer et la rue de l'industrie, comprenant l'ancien Quai couvert. L'ensemble des surfaces seraient cédées au prix de 7 € le m². Les emprises exactes seront définies par un géomètre.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette acquisition et les emprises concernées et autorise M. le Maire à signer au nom de la commune tous les actes et toutes les pièces y afférent. La dépense sera inscrite au budget 2009 de la commune.